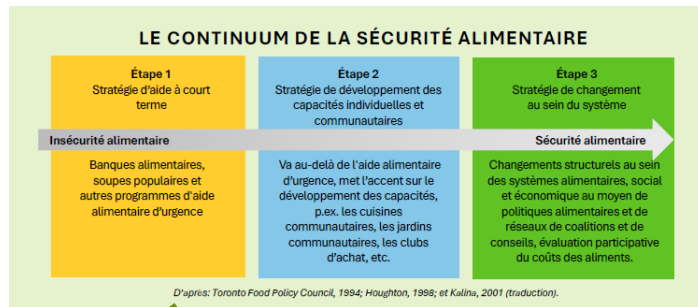
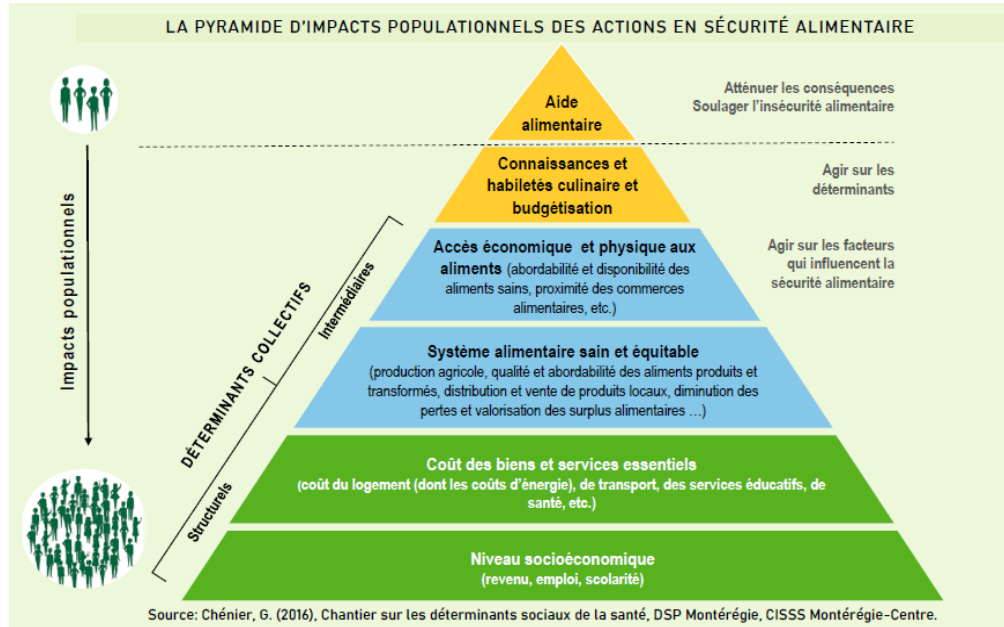




QUESTIONS

- ▶ En regard des moyens financiers du FQIS, à quel impact s'attendre?
- ▶ Quels leviers sont présents pour assurer la pérennité des actions?
- ▶ Quels acteurs ont la capacité de réaliser et de maintenir?

IMPORTANT

Les services d'aide alimentaire n'ont pas accès à du financement à la mission (récupération des denrées, entreposage, transformation, livraison, jardins de tout type, épicerie solidaire, distribution alimentaire, etc.)

- **Approvisionnement en denrées de qualité:** l'approvisionnement est orienté vers une alimentation saine et équilibrée.
 - Plan d'action CAR DS SA « Améliorer la qualité des denrées remises en distribution alimentaire », données PRS, étude Bouffe laurentienne, entente sectorielle Moisson Laurentides Agriculture communautaire d'Argenteuil, etc..
- **Niveau de précarité des organismes:** les services d'aide alimentaire n'ont pas accès à du financement à la mission (récupération des denrées, entreposage, transformation, livraison, jardins de tout type, épicerie solidaire, distribution alimentaire, etc.)
 - Plan d'action « Réduire le niveau de précarité des organismes en sécurité alimentaire » de la CAR DS SA : 21 organismes sur 43 en grande précarité + 6 organismes à 2 critères = 50 % des organismes de la région des Laurentides sont à grand risque de bris de service, voir relevé REGAL+.
- **Accessibilité physique et économique aux denrées:** la capacité des individus à obtenir de la nourriture suffisante, sûre et nutritive, grâce à des facteurs tels que la proximité géographique des commerces et la stabilité des infrastructures (accessibilité physique), et le pouvoir d'achat (revenus, coûts des aliments) des ménages (accessibilité économique).
 - Coupons nourriciers, frigo communautaire, repas économique, repas communautaire, étude « Mieux connaître mes usagers », etc.
- **Consolidation des services existants:** s'assurer que les services existants sont en mesure de poursuivre leur mission (financement, locaux, activités marchandes, etc.)
 - Récupération des denrées, entreposage, transformation, livraison, jardins de tous types, épicerie solidaire, distribution alimentaire, etc.
- **Développement des services alimentaires alternatifs:** Toutes mesures alimentaires qui visent le développement des capacités collectives ou individuelles à se nourrir adéquatement, ce qui exclut l'aide alimentaire traditionnelle.
 - Centre d'autonomie alimentaire, jardins de tous types, épicerie économique, regroupements d'achats, repas économiques, etc.
- **Alimentation scolaire:** le présent déploiement de Cantine à l'école et Soupes Solidaires induit une mise en action et en complémentarité des acteurs concernés (écoles primaires, organismes communautaires (transformation alimentaire) ou en économie sociale, jardins collectifs et solidaires, producteurs/distributeurs en alimentation, etc.). Les services doivent se déployer à proximité des écoles.
- **Système alimentaire territorial:** Un système alimentaire territorial (SAT) regroupe un ensemble interrelié d'acteur-rices et d'activités liés à la production, la transformation, la distribution, la consommation, ainsi qu'à la gestion et valorisation des matières résiduelles et au transport des aliments dans un territoire donné. Les SAT s'appuient sur une gouvernance collaborative, où les acteur-rices des territoires œuvrent ensemble pour renforcer l'autonomie alimentaire et garantir l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous, tout en accélérant la transition sociale et écologique.
- **Droit à l'alimentation:** démarche nationale pour une loi cadre, ce droit protège le pouvoir de chaque personne à se nourrir dans la dignité et la sérénité. Le droit à l'alimentation est un droit humain reconnu internationalement, qui correspond au droit fondamental d'avoir, en tout temps, un accès physique et économique régulier, permanent et libre à des aliments en quantité et en qualité suffisantes, dans le respect des traditions culturelles du peuple dont est issue la personne. Les municipalités peuvent contribuer de façon substantielle à la mise en œuvre de ce droit, en complémentarité avec les autres mesures mises en place par l'État.
- **Plan d'action climat des MRC:** est-ce que les plans d'Action Climat des MRC incluent un volet sécurité alimentaire?



SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Une approche systémique, territoriale qui se réfère à l'interrelation des composantes alimentaires et qui visent une autonomie alimentaire durable.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Réfère à une réalité collective qui existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active (FAO, 1996).

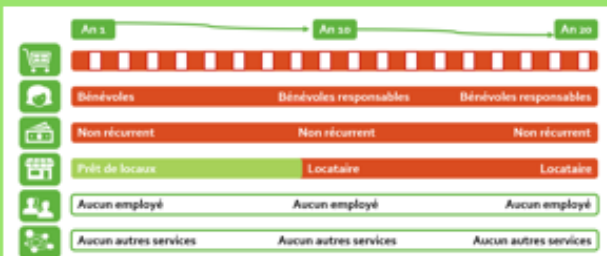
INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Réfère à un accès inadéquat ou incertains aux aliments en raison notamment d'un manque de ressources financières.

- **Grave**: la réduction de l'apport alimentaire et de perturbation des habitudes alimentaires.
- **Modérée**: la qualité et /ou la quantité de nourriture sont compromises.
- **Marginale**: la crainte de manquer de nourriture et/ou la limitation de la sélection de nourriture.

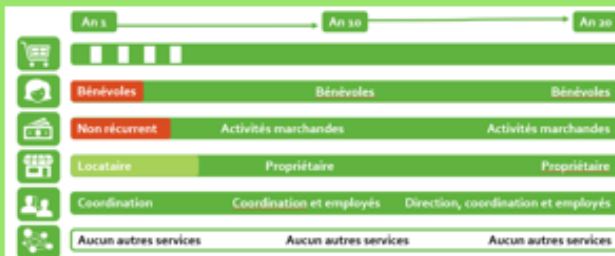
TRAJECTOIRE D'ORGANISMES SUR 20 ANS

TRAJECTOIRE D'UN ORGANISME PRÉCAIRE



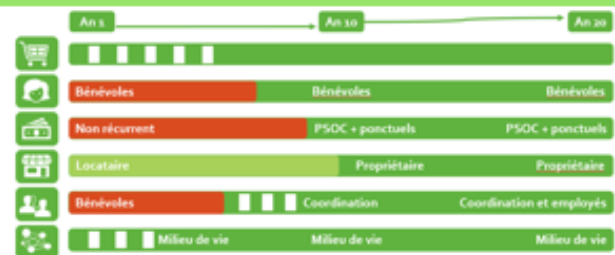
CROYANCE: action de nourrir qui s'appuie sur la charité chrétienne (la capacité d'agir et la dignité de l'utilisateur moins considérées)

TRAJECTOIRE D'ORGANISME QUI VISE LA PÉRENNITÉ PAR DES ACTIVITÉS MARCHANDES



CROYANCE: les principales activités sont marchandes, l'aide alimentaire vise à rejoindre et soutenir les personnes en situation de vulnérabilité.

TRAJECTOIRE QUI VISE LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS D'AGIR DES USAGERS ET LA PÉRENNITÉ



CROYANCE: l'aide alimentaire est la porte d'entrée pour rejoindre, soutenir et développer les capacités d'agir des personnes en situation de vulnérabilité par différents services (cuisines collectives, activités budget)

LES SERVICES EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE SUR UN TERRITOIRE DE MRC

AIDE ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

- ☐ Comptoirs alimentaires
- ☐ Dépannage alimentaire
- ☐ Paniers de Noël
- ☐ Repas communautaire
- ☐ Repas économiques
- ☐ Popote roulante
- ☐ Collation
- ☐ Petits déjeuners
- ☐ Cuisines collectives
- ☐ Ateliers culinaires
- ☐ _____
- ☐ _____

SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

- ☐ Jardins communautaires
- ☐ Jardins collectifs
- ☐ Jardins solidaires
- ☐ Jardins pédagogiques
- ☐ Épicerie solidaire
- ☐ Café communautaire
- ☐ Regroupement d'achats
- ☐ Récupération des invendus et surplus de denrées
- ☐ Transformation alimentaire
- ☐ Centre d'autonomie alimentaire
- ☐ Marché public
- ☐ Marché mobile
- ☐ Restaurant communautaire
- ☐ Serres collectives
- ☐ _____
- ☐ _____

ACTIONS STRUCTURANTES

- ☐ Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN)
- ☐ Politique d'agriculture urbaine
- ☐ Politique alimentaire
- ☐ Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
- ☐ Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
- ☐ _____

LOTÉRIE CITOYENNE

L'accessibilité physique : distance de marche, transport collectif, etc.

L'accessibilité économique aux services en place: aide alimentaire, épicerie, jardins, etc.

La fréquence des services: jour, soir, fermé l'été

Les services d'insertion socioprofessionnels à proximité

Un système alimentaire territorial : production, transformation, distribution, etc.

Les politiques et encadrements municipaux: PDCN, PDZA, PGMR, etc.

